



**Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

mardi, 28 juin 2022 à 19:00 heures

à la salle des séances à L-7680 Waldbillig, 1, rue André Hentges,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

- 2022-03-01 Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins ;
- 2022-03-02 Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe technique ;
- 2022-03-03 Création d'un poste de salarié dans la carrière E du contrat collectif des ouvriers de l'Etat ;
- 2022-03-04 Fixation des jetons de présence revenant aux membres des commissions consultatives communales ;
- 2022-03-05 Organisation scolaire provisoire 2022/2023 ;
- 2022-03-06 Plan annuel 2023 des travaux à effectuer dans l'intérêt de la voirie rurale ;
- 2022-03-07 Approbation d'un contrat de travail à durée indéterminée ;
- 2022-03-08 Avenant à un contrat de travail à durée indéterminée ;
- 2022-03-09 Approbation d'un contrat de travail à durée déterminée ;
- 2022-03-10 Convention fixant les dispositions dans l'intérêt de la réalisation d'un projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Christnach ;



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

- 2022-03-11 Conventions de servitudes d'utilité publique ;
- 2022-03-12 Décision de principe relative à l'établissement d'une convention de fourniture d'eau de source avec les communes de Berdorf et de Beaufort en vue de l'expiration rapprochée des conventions existantes ;
- 2022-03-13 Exercice du droit de préemption ;
- 2022-03-14 Demandes de subside ;
- 2022-03-15 Divers.

Waldbillig, le 22 juin 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

La secrétaire,

